

Règlement du concours d'admission en année 1 session 2025

Tou-tes les candidat-es sont invité-es à formuler leurs vœux d'orientation via <https://www.parcoursup.fr/>
Inscriptions à partir du 15 janvier 2025.

Chaque candidat-e ayant validé son vœu et réglé ses frais d'inscription recevra un lien vers son espace candidat-e personnel sur la plateforme dédiée au concours (plateforme développée par Ganesh Education) au plus tard le 10 avril 2025.

Cadre réglementaire

- Arrêté du 9 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2013 portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes
- Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-3, L. 759-1 et suivants et D. 759-5 à D. 759-8
- Décret n° 2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique
- Arrêté du 16 juillet 2013 modifié portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes

« Chaque établissement explicite, dans son règlement de la procédure d'admission, les modalités de cette disposition dérogatoire. Ce règlement est rendu public avant la phase d'inscription aux épreuves.

L'admission au semestre 1 fait l'objet d'une procédure de sélection comprenant trois épreuves obligatoires qui peuvent s'articuler, se combiner ou fusionner :

- une épreuve de pratique artistique ;

- une épreuve écrite ;

- un entretien avec des membres du jury, sur la base de la présentation d'un ensemble de travaux réalisés par le candidat. L'entretien se déroule avec au moins deux enseignants du cursus, nommés par le directeur dans le respect de l'objectif de parité entre les femmes et les hommes. »

« Le directeur établit la liste des membres du jury pour l'admission au semestre 1, composée d'enseignants du cursus de l'établissement ainsi que de professionnels. Elle peut comprendre des étudiants de l'établissement avec voix consultative. La composition du jury respecte l'objectif de parité entre les femmes et les hommes. La liste des membres du jury est rendue publique avant le début des épreuves. »

« Les épreuves ont pour objet de mesurer la motivation du candidat, la maîtrise de la langue française et d'une langue étrangère, la capacité d'expression, d'analyse et d'organisation d'un discours, la curiosité et l'intérêt pour la création contemporaine. Elles peuvent être organisées en présentiel ou à distance.

Le contenu de ces épreuves, conçu par des enseignants des écoles d'art et de design, est validé par le directeur de l'établissement, après avis des instances pédagogiques et scientifiques compétentes. »

Concours d'admission en année 1, session 2025

L'admission en première année à l'ÉESI se fait par voie de concours. Ce concours s'adresse à l'ensemble des candidat-es titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger équivalent, en classe de Terminale, en classe préparatoire aux écoles d'art ou engagés dans des cursus post-bac.

Tou-ttes les candidat-es doivent candidater et formuler leurs vœux d'orientation via le portail en ligne Parcoursup, sans quoi leur candidature ne pourra être prise en compte.

L'inscription est validée lorsque les frais d'inscription au concours sont acquittés et les vœux d'orientation validés sur <https://www.parcoursup.fr>.

Inscriptions ouvertes à partir du 15 janvier 2025

Chaque candidat-e ayant validé son vœu et réglé ses frais d'inscription recevra un lien vers son espace candidat-e personnel sur la plateforme dédiée au concours (plateforme développée par Ganesh Education) au plus tard le 10 avril 2025.

Très exceptionnellement, des dérogations de diplôme peuvent être accordées. Les candidat-es adressent une demande de dérogation à la direction de l'ÉESI qui organise une commission de recevabilité. Le dossier, composé d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et d'un dossier de travaux iconographiques de 15 Mo maximum, doit être envoyé à direction.etudes@eesi.eu, le 10 mars 2025 à 12 h au plus tard (heure de Paris). Si la commission de recevabilité prononce un avis favorable, la procédure d'inscription est envoyée par e-mail. Communication des résultats le 24 mars 2025 par e-mail.

Les épreuves de la session 2025 du concours d'entrée se déroulent en distanciel. Les entretiens avec le jury auront lieu en visioconférence.

Il n'y a pas d'épreuves d'admissibilité. Chaque candidat-e est soumis-e à l'ensemble des épreuves, aucune dérogation ne sera possible.

Jury du concours d'admission, session 2025

Le jury est composé de professeur-es et d'assistant-es d'enseignement artistique de l'ÉESI ainsi que de personnalités qualifiées (professeur-es d'école supérieures d'art et professionnel-les). Des étudiant-es peuvent prendre part au jury à titre consultatif.

Publication de l'arrêté de nomination du jury sur <https://www.eesi.eu/site/spip.php?rubrique213>

Inscription au concours d'admission en année 1

Session du 15 janvier au 2 avril 2025

La formulation des vœux pour l'orientation post bac se fait via www.parcoursup.fr

L'inscription est validée lorsque les frais d'inscription au concours sont acquittés et lorsque les vœux sont validés sur www.parcoursup.fr

Un lien est adressé à chaque candidat-e à son adresse e-mail personnelle au plus tard le 10 avril 2025. Ce lien conduit vers l'interface-concours et l'espace candidat-e personnel.

Dès réception de l'e-mail (ne_pas_repondre@eesi.eu), il est de la responsabilité du/de la candidat-e d'activer son espace candidat-e personnel et d'en vérifier la bonne accessibilité. Le/la candidat-e vérifie si le lien n'est pas arrivé dans les courriers indésirables (spams).

En cas de difficulté, contacter : support_inscription@eesi.eu

L'espace candidat-e est conçu pour le dépôt des portfolios, des copies d'épreuves et pour la prise de contact avec le jury pour l'entretien. Les documents déposés sont le support de l'entretien avec le jury.

La non-restitution de l'une de ces épreuves est éliminatoire.

Les candidat-es souhaitant faire part de difficultés à l'écrit ou à l'oral ou d'un handicap à prendre en compte lors du concours et par la suite, peuvent déposer un justificatif au format PDF (bilan orthophonie, document relatif à l'aménagement des épreuves du bac, ou autre document) **dans le champ dédié sur l'espace candidat.e.**

Les frais d'inscription aux épreuves du concours sont de 50 €, règlement par carte bancaire via Parcoursup.

Convocation aux épreuves

Tous-tes les candidat-es valablement inscrit-es se présentent impérativement à l'ensemble des épreuves. Il n'y a pas d'épreuve d'admissibilité.

Chaque candidat-e est responsable du dépôt de sa copie (épreuve de culture générale), de son portfolio et de son projet plastique (épreuve plastique), **au plus tard le 15 avril 2025 à 12 h (heure de Paris)**, sur son espace candidat-e personnel.

x Épreuve écrite

Chaque candidat-e dépose les documents sur son espace candidat-e personnel. Il n'y a pas de convocation individuelle.

x Épreuve orale

Chaque candidat-e trouvera dans son espace candidat-e personnel une convocation nominative mentionnant le jour et l'heure de l'entretien oral et s'organisera en conséquence. **Il n'y aura pas de modification possible des ordres de passage.**

Nature et calendrier des épreuves

Tous·tes les candidat·es valablement inscrit·es doivent :

- accomplir l'épreuve écrite de culture générale et déposer leur copie dans l'espace candidat·e ;
- accomplir l'épreuve plastique et déposer leur projet plastique dans l'espace candidat·e ;
- déposer leur portfolio dans l'espace candidat·e ;
- se présenter à l'entretien en visio-conférence.

La non-restitution de l'une de ces épreuves est éliminatoire.

Épreuves à réaliser à la maison et à déposer sur la plateforme concours dans l'espace candidat

x Épreuve plastique

Le·la candidat·e réalise un travail plastique en réponse au sujet proposé. Toutes les techniques et médiums sont admis et restent au choix du candidat. La proposition plastique du·de la candidat·e est enregistrée sous la forme d'un document PDF déposé dans l'espace candidat. Il peut s'agir d'une photo ou d'une vidéo (lien de renvoi hypertexte inséré dans le document PDF). Pour prendre en photo ses travaux, le·la candidat·e pourra utiliser son smartphone. Présenté lors de l'entretien avec le jury, le travail devra mettre en valeur les capacités de représentation et d'imagination du·de la candidat·e.

Format : Document numérique au format PDF de 20 Mo maximum. S'il s'agit d'une vidéo, insérer les liens hypertextes dans le PDF.

Publication du sujet de l'épreuve plastique sur www.eesi.eu le 9 avril 2025, 10 h (heure de Paris).

Dépôt de l'épreuve plastique dans l'espace candidat·e entre le 10 avril 2025 et le 15 avril 2025, 12 h (heure de Paris).

x Portfolio

Le portfolio regroupe un ensemble conséquent de travaux artistiques.

Il doit témoigner de la pratique artistique du·de la candidat·e, sans exclusion de médiums, quels que soient les supports et disciplines artistiques de prédilection. Le jury pourra découvrir l'étendue des expérimentations graphiques ou plastiques, sonores ou cinématographiques, photographiques ou sculpturales ainsi que les projets en cours.

Format : Dossier numérique converti au format PDF de 20 pages et 20 Mo maximum. Pour les films, les réalisations sonores ou multimédias, insérer les liens hypertextes dans le PDF.

Dépôt dans l'espace candidat·e entre le 10 avril 2025 et le 15 avril 2025, 12 h (heure de Paris).

x Épreuve écrite de culture générale

Le·la candidat·e réalise un commentaire synthétique d'un sujet de culture générale. Cet écrit mettra en valeur les capacités d'observation et de réflexion du·de la candidat·e. Il pourra être discuté lors de l'épreuve orale. Le jury est sensible à la qualité de la langue et à l'originalité de l'argumentation.

Candidat·es internationaux : la langue de rédaction est la langue française.

Publication du sujet de l'épreuve écrite de culture générale sur www.eesi.eu : le 11 avril 2025, 12 h (heure de Paris).

Composition à la maison.

Dépôt des copies sur l'espace candidat·e au format PDF (500 Ko maximum), au plus tard le 15 avril 2025, 12 h (heure de Paris).

Le·la candidat·e est tenu·e de s'assurer de l'intégrité des documents et fichiers déposés. En cas de difficulté technique, le·la candidat·e contacte le support technique à l'adresse support_inscription@eesi.eu avant 13 h. Au-delà de ce délai, i·elle est considéré·e comme démissionnaire.

Entretien en visioconférence

L'entretien de 20 minutes se déroule en distanciel via une plateforme type Jitsi. Le jury évalue la motivation et la connaissance artistique du·de la candidat·e. L'entretien s'appuie sur les épreuves préalablement déposées dans l'espace candidat·e (épreuve plastique, portfolio et épreuve de culture générale).

Une convocation nominative avec date, heure de l'entretien et lien de connexion sera disponible dans l'espace candidat·e le 18 avril 2025, 20 h (heure de Paris) au plus tard.

Attention, il n'y aura pas de modification possible des ordres de passage.

Les auditions sont prévues du 22 au 25 avril 2025 (sauf si un très grand nombre de candidatures nécessite une plus grande amplitude du dispositif).

Le·la candidat·e est responsable des conditions de son audition et doit s'organiser en conséquence. Il·elle doit s'assurer de la viabilité des outils informatiques en sa possession pour l'entretien : matériel informatique, connexion réseau, téléchargement et installation de l'interface de connexion (plateforme type Jitsi, à confirmer lors de la convocation <https://meet.jit.si/>).

Le·la candidat·e doit se préparer à l'entretien afin d'être opérationnel·le en date et heure de la convocation, seul dans un lieu calme.

Lors de l'entretien en visio-conférence, le·la candidat·e doit se munir de sa pièce d'identité.

Calendrier général

18 décembre 2024

Ouverture publique du site d'information www.parcoursup.fr

15 janvier 2025

Ouverture aux bacheliers de la plateforme www.parcoursup.fr pour inscription et formulation des vœux

13 mars 2025

Date limite de formulation des vœux par les candidat·es sur Parcoursup

24 mars 2025

Publication des avis de la commission de recevabilité pour les candidat·es non bachelier·es

02 avril 2025

Date limite de confirmation des vœux par les candidat·es sur Parcoursup

09 avril 2025, 10 h (heure de Paris)

Publication du sujet de l'épreuve plastique sur le site internet www.eesi.eu

10 avril 2025

Ouverture de l'espace candidat·e

11 avril 2025, 10 h (heure de Paris)

Publication du sujet de l'épreuve écrite de culture générale sur www.eesi.eu

15 avril 2025, 12 h (heure de Paris)

Date et heure limite pour le dépôt du portfolio, de l'épreuve plastique et de l'épreuve écrite de culture générale sur l'espace candidat·e

16-18 avril 2025

Transmission de la convocation à l'épreuve orale en visioconférence via l'espace candidat·e

Aucune modification des ordres de passage ne sera possible

22-25 avril (9 h-17 h heure de Paris)

Épreuve orale : entretien avec un jury en visioconférence sur convocation nominative

2 juin 2025

Publication des résultats via Parcoursup pour les candidat·es bachelier·ères.

Les candidat·es non-bachelier·ères sont contacté·es directement par e-mail.

10 juillet 2025

Fin de la phase d'admission

Évaluation des candidat·es - scores et coefficients

Le score global obtenu par le·la candidat·e est noté sur 100.

Épreuve écrite (coefficient 20 %)

Épreuve orale / entretien avec le jury (coefficient 80 %)

La non-restitution de l'une des épreuves (écrite, plastique ou dépôt du portfolio) ainsi que la non-participation à l'entretien devant le jury sont éliminatoires.

À l'issue des épreuves du concours, une commission d'harmonisation est organisée par le directeur de l'établissement. Elle est composée du directeur ou de son représentant et d'enseignant·es membres du jury choisi·es dans le respect de l'objectif de parité entre les femmes et les hommes.

La commission délibère et prend toute décision quant au classement ou au rang des candidat·es. La liste et le rang d'admission sont communiqués via la plateforme Parcoursup.

Tout·e candidat·e peut demander à connaître la note générale obtenue aux épreuves du concours ainsi que le commentaire rédigé par le jury à l'issue de la sélection. La demande doit être adressée par e-mail à coordination-pedagogique@eesi.eu.

Les candidat·es qui ne se sont pas présenté·es le jour du concours (épreuve écrite ou entretien) ou qui ne sont pas admis·e·s à l'issue de celui-ci ne peuvent pas prétendre au remboursement des frais d'inscription de 50 €, correspondant aux frais administratifs.

Critères d'évaluation du concours d'entrée

Épreuve écrite de culture générale

- Capacité à adopter un point de vue critique et personnel.
- Pertinence de l'observation et de l'argumentation.
- Qualité du travail rédactionnel.
- Honnêteté intellectuelle et authenticité de l'écrit.

Entretien avec le jury

- Sensibilité, imagination, expérimentations plastiques

Qualités de la pratique et de l'expérimentation artistiques, l'état actuel des réalisations n'étant évidemment pas le seul indicateur. Le-la candidat-e est relativement autonome, il-elle fait preuve d'écoute et de réactivité dans la conversation avec le jury. Il-elle démontre sa capacité à engager un travail de réflexion sur ses productions. Le jury doit pouvoir déceler dans l'échange avec le-la candidat-e un potentiel de développement du travail engagé.

- Curiosité artistique et intellectuelle, culture générale

Le-la candidat-e a une curiosité pour les productions artistiques, un appétit pour l'histoire de l'art, l'histoire des idées et des formes (esthétiques, littéraires, artistiques, politiques, etc.). Dans l'entretien avec le jury, il-elle peut approfondir son propos en s'appuyant sur l'échange et/ou sur des références. Il-elle est attentif-ve à la création sous toutes ses formes, sait témoigner de ses centres d'intérêts artistiques et positionner ses goûts.

- Motivations, capacité de travail, adéquation du projet d'étude avec l'école

Le-la candidat-e expose ses objets de recherche artistique et son projet d'étude. Il-elle témoigne d'ouverture d'esprit, de capacité de questionnement, de réactivité et d'une certaine maturité. Le jury doit pouvoir déceler dans l'échange avec le-la candidat-e une adéquation avec les cursus proposés par l'établissement.

>>> Appréciation générale

Le jury synthétise les qualités du-de la candidat-e et formule une appréciation en incluant ou non ses réserves. Le jury formule de manière claire ses réserves si le-la candidat-e est non classé-e.

Nota bene / Égalité des chances – diversité. Le jury est attentif à intégrer une pluralité de profils étudiant-es (origines socio-économiques, géographiques, scolaires). Le jury apprécie la singularité des parcours pour donner une chance d'accès à l'enseignement supérieur artistique à tout type de candidature.